

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2017 n° 25 du 1^{er} février 2017, il sera procédé, dans les formes prescrites par le code de l'environnement, à une enquête publique sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Authion présenté par la Commission locale de l'eau dudit SAGE, en vue de son approbation. Cette enquête concerne les 55 communes du périmètre du SAGE réparties dans les départements de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire dont la liste est annexée à l'arrêté susvisé.

Ce schéma constitue un outil stratégique de planification, à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, dont l'objet principal est la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages. Ses enjeux essentiels sont l'atteinte du bon état écologique des eaux, la restauration des zones humides, la gestion des débits d'étiage et la gouvernance des opérations à mener.

A l'issue de l'enquête, le projet de SAGE, éventuellement modifié pour tenir compte des avis et des observations exprimés lors de l'enquête, sera adopté par une délibération de la Commission locale de l'eau. Cette délibération sera transmise à la Préfète de Maine-et-Loire en vue de l'approbation du SAGE par arrêté.

Il est constitué une commission d'enquête ainsi composée :

Président : M. Jean-François DUMONT, officier supérieur de l'armée de Terre en retraite

Membres titulaires : M. Jean-Yves RIVEREAU, entrepreneur à la retraite et Mme Huguette HALLIGON, enseignante à la retraite

Membres suppléants : M. Raymond LEFEVRE, dirigeant d'entreprise en retraite et M. Jean-Claude MORINIÈRE, chargé de mission auprès de la chambre d'agriculture.

L'enquête s'ouvrira le mardi 28 février 2017 et s'achèvera le vendredi 31 mars 2017 inclus. Sa durée sera de 32 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Beaufort-en-Anjou.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté :

1) sur support « papier » dans les mairies des communes suivantes et aux jours et heures suivants * :

- Allonnes : Lundi, mardi et jeudi de 9h00-12h00 et de 14h00 à 17h30 – mercredi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00
- Baugé-en-Anjou : Lundi de 14h00 à 17h00 - du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 - samedi de 9h00 à 12h00
- Beaufort-en-Anjou : Lundi de 14h00 à 17h30 – mardi de 9h à 12h30 et de 14h00 à 19h00 – du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 – samedi de 9h00 à 12h00
- Benais : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00
- Chouzé-sur-Loire : Lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 – mardi de 9h00 à 12h00 – mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 – jeudi de 9h00 à 12h00 – vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Les Ponts-de-Cé : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 – samedi de 9h00 à 12h00
- Longué-Jumelles : Lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18 h00
- Noyant-Villages : Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (*accès du public soit via le service administratif de la mairie à partir de 8h00 au 3 rue d'Anjou soit via la Maison de Services au Public à partir de 8h30 au 1 rue d'Anjou*)
- Savigné-sur-Lathan : lundi, mardi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h - mercredi et jeudi de 8h à 12h - samedi de 9h à 12h

**sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service de la collectivité*

2) par voie dématérialisée : consultation et téléchargement à partir des sites :

- www.maine-et-loire.gouv.fr (rubriques « publications – enquêtes publiques – bureau des procédures environnementales et foncières »),
- www.indre-et-loire.gouv.fr (rubrique « publications – enquêtes publiques en cours – liste des enquêtes »)
- https://www.sage-authion.fr/ses-travaux_9_fr.html

3) par consultation à partir d'un poste informatique mis gratuitement à disposition du public dans les lieux suivants :

- Préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h15 à 16h15,
- Sous-préfecture de Chinon (Bureau de Mme Duballet au rez-de-chaussée) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Fermeture tous les derniers vendredis du mois,
- et éventuellement dans les mairies susvisées disposant de moyens informatiques adaptés.

Observations et propositions du public :

Pendant la durée de l'enquête, le public, quel que soit son lieu de résidence, pourra présenter ses observations et propositions :

- en les consignnant sur les registres d'enquête disponibles dans chacune des mairies susvisées, aux horaires indiqués ci-dessus ;
- en les adressant par correspondance au président de la commission d'enquête à la mairie de Beaufort-en-Anjou, siège de l'enquête, avant la fin de l'enquête, le cachet de la poste faisant foi ;
- en les transmettant par courrier électronique à l'adresse **pref-enquetepublique-sageauthion@maine-et-loire.gouv.fr** avant la fin de l'enquête (*le poids des documents transmis ne pourra excéder 3,5 MO*).

Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site www.maine-et-loire.gouv.fr (rubriques « publications – enquêtes publiques – bureau des procédures environnementales et foncières »). Elles seront également tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais, consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières) aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public.

Le dossier soumis à enquête comprend, en outre, une évaluation environnementale et un avis de l'autorité environnementale. Cet avis est consultable sur les sites internet susvisés ainsi que sur celui de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de Loire (<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/connaissance-et-evaluation>).

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences suivantes :

- **Beaufort-en-Anjou : Mardi 28 février 2017 de 9h30 à 12h30**
- **Longué-Jumelles : Mardi 28 février 2017 de 14h30 à 17h30**
- **Allonnes : Mercredi 8 mars 2017 de 9h00 à 12h00**
- **Noyant-Villages : Vendredi 10 mars 2017 de 9h00 à 12h00**
- **Savigné-sur-Lathan : Vendredi 10 mars 2017 de 14h00 à 17h00**
- **Chouzé-sur-Loire : Mercredi 15 mars 2017 de 9h30 à 12h00**
- **Benais : Mardi 21 mars 2017 de 9h00 à 12h00**
- **Les Ponts-de-Cé : Vendredi 24 mars 2017 de 9h00 à 12h00**
- **Baugé-en-Anjou : Lundi 27 mars 2017 de 14h00 à 17h00**
- **Beaufort-en-Anjou : Vendredi 31 mars 2017 de 14h30 à 17h30**

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête dans les mairies où s'est déroulée l'enquête et en préfectures de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Dans les mêmes délais, ces documents pourront également être consultés sur les sites des préfectures de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée auprès de M. David Morel, animateur-coordonateur de la Commission Locale de l'Eau (2 place de la République - BP 44 - 49 250 Beaufort-en-Anjou T : 02.41.79.77.03 (direct) ou 02.41.79.77.01 (standard) - david.morel@sage-authion.fr).

Le présent avis sera mis en ligne sur le site de la Préfecture indiqué ci-dessus.